



Communiqué de presse

Hors séance boursière - Informations réglementées*

Bruxelles, Anvers, le 19 septembre 2014

KBC prend une décision concernant la Banque Diamantaire Anversoise

La vente de la Banque Diamantaire Anversoise (ADB) à Yinren Group n'ayant pu être finalisée, KBC a décidé, en exécution de la convention avec la Commission européenne, de réduire progressivement et systématiquement les dossiers de crédit et les activités de la Banque Diamantaire Anversoise (ADB). Elle agira avec le respect dû au client et conformément aux accords contractuels convenus avec la clientèle. ADB n'accordera plus de nouveaux crédits et ses activités ne seront plus développées.

Le processus de réduction se déroulera au moyen d'une fusion par absorption, par laquelle ADB sera intégrée dans KBC Bank SA. Les dossiers de crédit seront gérés dans un premier temps par ADB et ensuite par KBC Bank SA.

Cette décision est conforme au calendrier fixé avec l'Europe pour le désinvestissement d'ADB. À terme, les activités, le portefeuille et l'entité juridique d'ADB disparaîtront totalement du périmètre KBC.

Fin de l'année dernière, KBC avait annoncé un accord avec le groupe chinois Yinren concernant le rachat d'ADB. Malgré les efforts de KBC et d'ADB pour finaliser cette transaction, Yinren Group n'est pas parvenu à introduire dans les délais stipulés un dossier complet auprès de l'organe de contrôle belge, la Banque nationale de Belgique.

Depuis 2009, KBC a mis tout en œuvre pour trouver un investisseur stratégique pour ADB. L'activité de niche d'ADB, les besoins quotidiens de financement liés à son modèle d'entreprise, le contexte économique et l'évolution du marché ne facilitaient pas les choses. KBC a mené des négociations avec plus de cent parties potentiellement intéressées et était parvenue le 19 décembre 2013 – peu avant l'échéance de désinvestissement imposée par la Commission européenne, qui avait déjà été reportée en deux fois jusqu'à fin 2013 – à annoncer un accord de vente avec Yinren Group. Cet accord devait encore être soumis aux approbations habituelles des différentes autorités de contrôle. Même après la prolongation ultime de la période initiale d'introduction de trois mois, nous constatons que Yinren Group n'a pas soumis un dossier complet à la Banque nationale de Belgique. Pour pouvoir honorer les accords de désinvestissement et l'échéance fixés avec la Commission européenne, KBC a donc décidé de procéder à la réduction par phases des activités d'ADB.

En vertu des règles comptables IFRS en vigueur, les réductions de valeur déjà enregistrées en 2012 et 2013 sur la vente d'ADB seront contrepassées, ce qui aura un impact positif de 0,1 milliard d'euros sur le résultat du troisième trimestre 2014. D'autre part, des amortissements supplémentaires sur crédits, qui ne peuvent pas être comptabilisés immédiatement sous IFRS, le seront sur la période de réduction des activités. L'effet P&L combiné sera toutefois légèrement négatif.

Cette réduction revêtira la forme d'une fusion d'ADB par absorption dans KBC Bank SA, sous réserve d'approbation des autorités de contrôle compétentes. La réduction sera poursuivie par KBC Bank SA. Si, au

cours du processus de réduction, une tierce partie formule une proposition valable et acceptable pour reprendre les activités d'ADB, son portefeuille de crédits ou une partie de celui-ci, KBC examinera la proposition pour autant que celle-ci ne présente pas de charge financière additionnelle, s'intègre dans la cadre du désinvestissement total d'ADB convenu avec l'Europe et qu'elle soit acceptable pour la Banque nationale de Belgique.

ADB contactera ses clients dans les prochains mois pour convenir des modalités pratiques de la réduction. Il n'y aura pas de licenciement collectif en Belgique. Une partie du personnel d'ADB sera chargée du suivi de la réduction des activités. Le reste du personnel du siège central d'Anvers rejoindra le groupe KBC. Les entités d'ADB à l'étranger seront suspendues. Dans ces entités, certaines équipes seront affectées à la réduction des activités. Pour les autres membres du personnel des succursales étrangères, un règlement de licenciement sera élaboré conformément à la législation sociale en vigueur dans ces pays.

Johan Thijs, CEO du groupe KBC SA : *"Il est regrettable que, malgré les efforts de longue haleine, Yinren Group ne soit pas parvenu à finaliser le rachat de la Banque Diamantaire Anversoise dans le délai imparti. KBC a toujours respecté ses engagements envers la Commission européenne. Dès lors que le scénario de vente ne se réalise pas, elle se voit contrainte de procéder à une réduction des activités d'ADB. Nous déplorons la disparition d'une enseigne implantée de longue date et d'un acteur de premier plan dans le secteur du diamant. Nous voulons aussi marquer notre reconnaissance et adresser nos plus sincères remerciements aux clients, ainsi qu'au personnel de la Banque Diamantaire Anversoise, qui est parvenu à garantir un service professionnel à la clientèle dans des conditions pourtant difficiles. Je suis convaincu que, dans leur nouvel environnement de travail, ils feront preuve du même entrain et d'un professionnalisme identique pour servir leurs clients et contribuer au processus de réduction des activités d'ADB."*

Pierre De Bosscher, CEO de la Banque Diamantaire Anversoise, de conclure : *"De par son activité de niche, la Banque Diamantaire Anversoise ne constituait pas un dossier de désinvestissement facile, en dépit des connaissances spécifiques et de la réputation acquise dans le secteur du diamant. Il est bien sûr dommage que, au cours de ces dernières années, il ne soit apparu aucune possibilité de poursuivre le développement de nos activités avec un nouvel actionnaire. Je suis néanmoins persuadé que la réduction progressive des activités d'ADB dans le cadre des accords convenus entre KBC et l'Europe prendra largement en compte les intérêts des clients, du personnel, des actionnaires et de toutes les autres parties prenantes."*

NOTE À L'ATTENTION DE LA RÉDACTION

Dans le cadre du plan stratégique de KBC approuvé en 2009 par la Commission européenne, KBC était tenu de se dessaisir de la Banque Diamantaire Anversoise (ADB). Le modèle d'entreprise de la Banque Diamantaire Anversoise requiert en effet des investissements au niveau des marchés et des services financiers qui, tant sur le plan géographique que par leur nature, ne sont plus considérés comme des activités de base de KBC.

À propos de KBC (www.kbc.com)

KBC est un groupe de bancassurance qui se concentre sur ses marchés domestiques que sont la Belgique et l'Europe centrale et orientale. Son siège central est situé à Bruxelles (Belgique), capitale de l'Europe. Le groupe occupe environ 36 000 personnes et compte 9 millions de clients sur ses marchés domestiques. KBC Groupe SA est coté sur Euronext Bruxelles NV (symbole ticker 'KBC').

À propos de la Banque Diamantaire Anversoise (www.antwerpdiamondbank.com)

La Banque Diamantaire Anversoise est une banque spécialisée dans le secteur du diamant et de la joaillerie. Elle jouit d'une expérience de 75 ans et d'un solide savoir-faire. Elle est la seconde banque diamantaire au monde et possède des bureaux dans tous les grands centres diamantaires, tant traditionnels que nouveaux, comme Anvers, Dubaï, Hongkong et Mumbai. La banque est une filiale de KBC à 99,9%. Partout où elle a des agences ou est représentée, elle propose différents produits financiers ainsi que son expertise reconnue. La société est établie à Anvers (Belgique) et occupe 160 personnes (dont une centaine à Anvers).

Pour plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à :

Wim Allegaert, General Manager, Investor Relations, KBC Group SA
Tél. +32 2 429 40 51 E-mail wim.allegaert@kbc.be

Viviane Huybrecht, General Manager, Communication Corporate/Porte-parole, KBC Groupe SA
Tél. +32 2 429 85 45 E-mail pressofficekbc@kbc.be

* Ce communiqué de presse contient des informations soumises aux règles de transparence applicables aux sociétés cotées.

KBC Groupe SA

Avenue du Port 2 - 1080 Bruxelles
Viviane Huybrecht
Directeur
Communication Corporate / Porte-parole
Tél. +32 2 429 85 45

Service Presse
Tél. +32 2 429 65 01 Stef Leunens
Tél. +32 2 429 29 15 Ilse De Muyer
Fax 32 2 429 81 60
E-mail : pressofficekbc@kbc.be

Les communiqués de presse KBC sont disponibles sur www.kbc.com ou sur simple demande adressée par courriel à pressofficekbc@kbc.be

Suivez-nous sur www.twitter.com/kbc_group